



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du**

Vendredi 28 février 2020 à 14h30

Salle des Conférences à la Communauté de communes de Chateaubriant

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Les délégués du Syndicat Mixte EPTB Vilaine se sont réunis le **vendredi 28 février 2020 à 14h30** salle des Conférences au siège de la Communauté de communes de Chateaubriant, pour le Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Guillaume BEGUE, Liffré-Cormier Communauté
Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté
Monsieur René DANILET, Questembert Communauté
Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan
Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté
Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain
Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole
Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique
Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique
Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté
Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération
Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération
Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine
Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté
Monsieur Philippe MONNERIE, Val d'Ille Aubigné Communauté
Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas
Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté
Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté
Monsieur Michel POUPART, Châteaubriant-Derval Communauté
Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan
Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté
Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté

Pouvoirs :

Philippe LETOURNEL donne pouvoir à Bernard DELHAYE
Guy LE GAL donne pouvoir à Bernard LE GUEN

Excusés :

Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole
Monsieur Thierry BURLOT, Vice-président du Conseil régional de Bretagne
Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique
Monsieur François CHENEAU, CARENE
Monsieur André CROCQ, Conseiller régional de Bretagne
Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté
Monsieur Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole
Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller départemental d'Ille et Vilaine
Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne
Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté
Monsieur Bernard LE BRETON, Pontivy Communauté
Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique
Monsieur Guy DROUGARD, de l'Oust à Brocéliande Communauté
Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35
Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE
Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté
Monsieur Pascal PINAULT, Rennes métropole
Monsieur Jean-Yves QUENTEL, Pontivy Communauté
Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté

Assistaient également :

Madame Julie DELHOUME, Pays de Chateaugiron communauté
Monsieur Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine
Madame Delphine PAJOT, Région Bretagne
et
Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur général de l'EPTB Vilaine
Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Général Adjoint de l'EPTB Vilaine
Madame Hélène CALLE, Responsable Administrative et financière à l'EPTB Vilaine
Monsieur Aldo PENASSO, Responsable Pôle Eau potable et Hydraulique à l'EPTB Vilaine
Monsieur Christophe DANQUERQUE, Responsable Cellule Planification à l'EPTB Vilaine
Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et assistante Pôle Administratif et Financier à l'EPTB
Vilaine
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante de direction et Secrétariat des Assemblées à
l'EPTB Vilaine

*

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

Comité Syndical de l'EPTB Vilaine du

Vendredi 28 février 2020 à 14h30

Salle des Conférences de la Communauté de communes de Chateaubriant

5-1 - GEMA – Réflexion amont de la Vilaine

La création par les Lois NOTRe et MAPTAM d'une compétence obligatoire dévolue aux EPCI, a amené ces derniers **à se poser la question de la meilleure organisation possible pour répondre à cette nouvelle exigence.**

A l'échelle globale du bassin de la Vilaine, cette réflexion a amené à transformer totalement l'ancienne Institution interdépartementale d'Aménagement de la Vilaine (IAV). Un Syndicat mixte ouvert a regroupé les EPCI du bassin au côté des départements fondateurs, des régions (seule la région Bretagne adhère à ce jour) et d'un collège des acteurs de l'eau potable permettant de lier petit et grand cycle de l'eau. Les statuts reposent sur les missions générales des EPTB et permettent également, sous forme de compétences à la carte, de mettre en œuvre la compétence GEMAPI pour les EPCI.

Concernant la compétence Prévention des Inondations (PI), le cadre de compétences « à la carte » de l'EPTB est aujourd'hui utilisé pour le transfert quasi généralisé des EPCI vers l'EPTB.

Concernant la compétence gestion des milieux aquatiques (GEMA) (étendues aux missions satellites), le cadre de compétences « à la carte » de l'EPTB a été utilisé sur le territoire de la rive droite de la Vilaine entre Redon Agglomération et la mer. Sur le reste du territoire, les syndicats intercommunaux correspondant globalement aux affluents de la Vilaine perdurent après avoir peu ou prou modifiés leurs statuts. Des regroupements de syndicats ont été réalisés, ou sont en cours (Vilaine amont et Chevré, Chère Don et Isac, Flume et Ille et Illet).

Sur la partie amont de la Vilaine, Rennes Métropole, avec d'autres EPCI, ainsi que la Région et le Département ont souhaité qu'une dynamique de réorganisation de la compétence GEMA soit entamée. Principalement situé en Ille et Vilaine, ce territoire était couvert en 2018 par 7 syndicats, et comportait encore quelques zones « orphelines » le long de la Vilaine sur Rennes Métropole et Vallons de Haute Bretagne Communauté. Ainsi, plusieurs réunions menées sous l'égide de l'Etat ont eu lieu en 2019.

Le 28 mai 2019, l'EPTB a été sollicité pour participer à une réunion en Préfecture avec les EPCI concernés pour présenter ses possibilités d'intervention. Plusieurs niveaux d'intervention ont été proposés, d'une simple coordination jusqu'au transfert de la compétence dans une unité de gestion dédiée au sein de l'EPTB. **Il a été demandé à l'EPTB de travailler sur ce dernier scénario, et décidé de faire piloter la réflexion par les délégués des EPCI siégeant à l'EPTB.** Ainsi, trois réunions d'élus, associant les syndicats existants et plusieurs réunions de techniciens (toujours avec les syndicats) ont travaillé sur des déclinaisons de ce scénario. Le 12 décembre 2019, les éléments ont été restitués à Bréal sur Montfort en présence des élus des EPCI concernés et des Présidents de Syndicat de Bassin. ***Le rapport est joint à la présente délibération :***

- Diagnostic de la situation actuelle et analyse des programmes d'actions des syndicats,
- Analyse financière des comptes administratifs des syndicats,
- Scénario de gouvernance d'une ou deux unités au sein de l'EPTB,
- Création d'un (ou de deux) syndicats « autonomes », proposition travaillée en parallèle par un groupe de techniciens d'EPCI,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des 714,5 voix de :

- **Proposer un modèle de délibération aux EPCI qui souhaitent s'engager dès maintenant dans le transfert de la compétence GEMA à l'EPTB dans le cadre d'unités hydrologiques cohérentes (bassins versants non démembrés),**
- **Poursuivre la démarche engagée en travaillant notamment, avec les acteurs du territoire, sur la définition globale du niveau d'ambition et des objectifs à atteindre sur le territoire de l'amont de la Vilaine,**
- **Travailler sur l'organisation des équipes sur le territoire de l'amont de la Vilaine avec plusieurs scénarios échéancés. Ce travail sera réalisé avec les agents des syndicats avec l'appui du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ile et Vilaine,**
- **Mener les travaux complémentaires nécessaires à l'établissement des protocoles de transfert de la compétence GEMA,**
- **Travailler, avec les acteurs du territoire, sur les programmes d'actions permettant d'établir les fiches financières annexées aux protocoles,**
- **Autoriser le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces afférentes.**

**Pour Extrait Conforme
Le Président,**

Jean-François MARY